

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 MAI 2017**

La parole aux habitants de St-Légier - La Chiésaz est demandée.

Présidence : Mme Gabrielle Pasche

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin par Mme Gabrielle Pasche, présidente, qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal.

Elle a le plaisir de saluer, M. le syndic, Mme la conseillère municipale et MM les conseillers municipaux, les membres du conseil ainsi que le public, la presse et les représentants de la loi qui s'intéressent aux débats.

L'appel fait constater la présence de 60 conseillères et conseillers, présidente comprise.

Dès lors, elle déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Se sont excusés :

Mesdames : Catalina Kohli, Tommasina Maurer, Wanda Bosshard-Taroni

Monsieur : Martin Bornand

Absent :

M. François Golay

Le bureau a reçu :

Une interpellation de Mesdames Anne Morier et Monica Simonet qui s'intitule « stationnements/arrêts de véhicules dans des secteurs proches de l'autoroute », le point 7 est maintenu.

Mme la Présidente lit l'ordre du jour modifié :

L'ordre du jour modifié proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017
3. Communications du bureau du conseil
4. Communications de la municipalité et annonce des préavis futurs
5. **PREAVIS N° 5/2017** concernant le remplacement des collecteurs d'eaux claires et usées, de la conduite de distribution d'eau potable et défense incendie et la pose de l'infrastructure de l'éclairage public au chemin de la Chenalettaz, étape 1
6. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
7. Motions, postulats ou interpellations éventuels
8. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017

La discussion est ouverte, la parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

3. Communication du bureau du conseil

Mme Gabrielle Pasche, présidente, fait part des résultats des élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, 1^{er} tour.

Conseil d'Etat, 1^{er} tour

Nombre d'électeurs inscrits	:	3028
Bulletins rentrés	:	1374
Bulletins nuls	:	24
Bulletins valables	:	1350
Bulletins blancs	:	12
Taux de participation	:	45.38%

Classement des candidats par suffrages :

Amarelle Cesla	:	526
Broulis Pascal	:	876
Buclin Hadrien	:	53
De Quattro Jacqueline	:	794
Gorrite Nuria	:	692
Leuba Philippe	:	820
Luccarni Yvan	:	68
Maillard Pierre-Yves	:	740
Melly Serge	:	82
Métraux Béatrice	:	601
Misiego Céline	:	58
Morand Guillaume Toto	:	95
Nicolet Jacques	:	577
Pointet François	:	203
Villa Sylvie	:	102
Voix éparses	:	2

Grand Conseil

Nombre d'électeurs inscrits	:	3028
Bulletins rentrés	:	1347
Bulletins nuls	:	15
Bulletins valables	:	1320
Bulletins blancs	:	12
Taux de participation	:	44.48%

Classement des listes par suffrages :

Liste n° 1, Parti socialiste	:	3351
Liste n° 2, Parti Nationaliste Suisse	:	22
Liste n° 3, UDC Riviera	:	1968
Liste n° 4, Décroissance-Alternative /Ensemble à gauche	:	654
Liste n° 5, Vert'libéraux-Riviera	:	1513

Liste n° 6, PLR Riviera	:	7401
Liste n° 7, Alliance du Centre Riviera (PDC, Vaud Libre, PBD, PEV)	:	741
Liste n° 8, Les Verts, Riviera-Pays-d'Enhaut	:	2109
Suffrages blancs	:	721

La présidente profite de remercier toute l'équipe des conseillères et conseillers grâce auxquels cette journée de dépouillement a été un grand succès ! Elle adresse également ses félicitations aux deux députés réélus au Grand Conseil.

Madame Pasche fait lecture du texte de remerciements de la famille Roulet suite au décès de la Maman du bousier communal.

Elle fait ensuite part les démissions du conseil communal de Mme Wanda Bosshard-Taroni et M. Michel Mamin et les remercie pour leur participation active. Elle leur souhaite bonne suite tant sur le plan professionnel que privé.

La lettre de M. Pierre Ducraux relative aux conséquences catastrophiques de la nouvelle LAT sur son propre patrimoine est lue par la présidente ainsi que la lettre de Monsieur Roger Carrard qui, elle, traite et fait suite à la séance du 25 avril 2017 concernant le projet d'immeubles d'habitation, avec commerces, sur la parcelle n° 2107 sise entre la route des Deux-Villages et la route des Areneys 17-19.

La sortie du conseil communal approchant, Gabrielle Pasche rappelle que le délai de réponse est fixé au 12 mai 2017 et ajoute que la municipalité d'Yverne invite les participants à visiter son caveau vers 14h00.

En vue de la manifestation des St-Léger, la présidente rappelle que le comité cherche encore des bénévoles ainsi que des chambres chez l'habitant afin de loger les participants. Elle encourage à dépasser les pudeurs pour se montrer chaleureux, accueillants et hospitaliers pour la bonne image du village. Elle précise que Monsieur Reymond est à disposition pour de plus amples renseignements.

Représentations de la présidente : Soirée de la retraite sportive de Mme Viginie Faivre.

4. Communications de la municipalité et annonce des préavis futurs

M. Alain Bovay, syndic, annonce deux communications pour annoncer les préavis à venir. En effet, le syndic annonce que la COGEST s'est vue remettre le préavis des comptes et gestion 2016 qu'il sera traiter lors du conseil communal de la fin juin 2017.

Il profite de son temps de parole pour s'excuser de son absence lors de la prochaine sortie du conseil communal. Ce sera d'ailleurs la première fois en 16 ans... En effet, il explique avoir la chance inouïe d'être reçu par le conseil fédéral avec une délégation du Guillon à Berne. Il avoue que parfois certaine invitation ne se refuse pas... d'autant que la date est bloquée depuis le mois d'octobre 2016.

Il admet tout de même avoir un petit regret de ne pouvoir venir à Yverne. En effet, les municipalités de St-Légier - La Chiésaz et d'Yverne échangent des contacts depuis de nombreuses années et cela lui aurait fait plaisir de venir. Toutefois, il souhaite aux participants une très belle journée et affirme que la municipalité sera dignement représentée.

M. Thierry George, fait l'annonce de deux préavis. Le premier concerne le préavis 6/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 450'000.- au maximum pour le renouvellement de plusieurs véhicules au sein du service des espaces publics, sur une période de deux ans, soit 2017 et 2018. Le municipal précise que la commission ad hoc formée pour ce préavis a d'ailleurs déjà siégé.

Le deuxième préavis concerne l'entretien du réseau routier communal pour l'année 2017.

5. Préavis n° 5/2017 concernant le remplacement des collecteurs d'eaux claires et usées, de la conduite de distribution d'eau potable et défense incendie et la pose de l'infrastructure de l'éclairage public au chemin de la Chenalettaz, étape 1

Mme Gabrielle Pasche, présidente, demande à Mme Patricia Sava de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission ad hoc.

Madame Sava précise que Madame Joëlle Mansourian a remplacé Monsieur Yves Bertoud au sein de la commission ad hoc.

Avant de transmettre les conclusions, la conseillère informe qu'un vœu a été émis, à savoir : Que la communication aux propriétaires riverains soit améliorée et que ceux-ci soient avertis préalablement quant à l'avancement et aux étapes des travaux.

En conclusion et vu de ce qui précède, c'est à la majorité des membres que la commission ad hoc, en accord avec la commission de Blonay, recommande aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis 5/2017.

A savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 602'000.- ;
- Encaisser la subvention de l'ECA ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

Le président : Claude Schwab

La rapportrice : Patricia Sava

Monsieur Roland Rapin rend les conclusions de la COFIN devant l'assemblée.

En conclusion et vu de ce qui précède, afin d'obtenir un préavis couvrant la totalité du projet, tel que prévu par le préavis d'étude, les membres présents de la COFIN, à l'unanimité, recommandent aux membres du conseil communal de rejeter les conclusions du préavis 5/2017.

A savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 602'000.- ;
- Encaisser la subvention de l'ECA ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

Le président : Alain Vionnet

Le rapporteur : Roland Rapin

La discussion est ouverte :

M. Arnaud Janin, souhaite rappeler que ce préavis a été précédé par le préavis 13/2014 concernant la demande de crédit d'étude. Il informe que, lors de la discussion du 29 septembre 2014, Monsieur Michel Mamin était intervenu pour rappeler un postulat qui demandait la mise en place d'un plan de circulation et de mobilité. Le conseiller affirme qu'à l'époque Monsieur Mamin indiquait qu'il ne pourrait pas approuver le futur préavis de réalisation

si ce plan de mobilité n'était pas développé et déposé avant. Monsieur Janin relève que dans les faits il n'existe pas aujourd'hui de plan de mobilité dans ce secteur du chemin de Chenalettaz. Il constate, qu'aujourd'hui, la municipalité demande d'accepter le financement de l'étape 1 d'un projet qui a été saucissonné en 3 sans savoir précisément comment sera aménagé le chemin de Chenalettaz et sans avoir l'estimation du flux de véhicule sur ce tronçon.

Il revient sur l'étude de 2014 qui devait prendre en compte, sur l'entier du tracé, une chaussée qui permette le croisement de deux véhicules. Il demande si c'est bien le cas et quelle sera finalement la largeur de la chaussée ainsi que celle du trottoir.

Concernant la circulation sur cette voie, il se pose les questions suivantes ; pourrait-elle être une voie de délestage nord-sud, sera-t-elle limitée à 30km/h, sera-t-elle réservée aux riverains et est-il envisagé l'intégration d'une voie cyclable ?

Le conseiller relève que la mobilité douce sera traitée à la troisième étape mais se demande par quel miracle pourrait sortir ce plan de mobilité douce s'il n'a pas été pensé à l'ensemble des travaux préalablement.

Même s'il reconnaît l'évidence de la nécessité de ces travaux qui patientent depuis 2014, il pense qu'ils peuvent encore attendre quelques mois pour avoir sous les yeux un projet global et cohérent.

M. Alain Bovay, syndic, revient sur le rejet de la COFIN et indique que, dès le rejet des conclusions de ce préavis par cette commission, il a pris contact avec le syndic de Blonay puisque c'est la commune de Blonay qui est pilote de ce projet. M. Bovay informe qu'il a rapidement fait part des craintes soulevées par les membres de la COFIN quand l'éventualité de la non réalisation et de la non poursuite des travaux sur ce tronçon. Le syndic indique que la commission des finances de Blonay a soulevé les mêmes craintes à l'encontre de la commune de St-Légier - La Chiésaz. C'est pourquoi, très rapidement et après quelques échanges, un nouveau rapport a été transmis à la COFIN de Blonay puis la COFIN de St-Légier - La Chiésaz mais malheureusement juste après le bouclage du rapport.

Monsieur Bovay fait part au conseil communal du rapport transmis par la commune de Blonay dont le préavis porte le n°2/2017 qui stipule :

« Le préavis 02/17Blonay traite des services industriels souterrains essentiellement. Au vu des besoins urgents de la compagnie du gaz, de la Romande Energie SA, du dimensionnement des conduites d'eaux claires et du service des eaux de St-Légier-la Chiésaz ces travaux sont séparés et seront exécutés avant le solde du programme. Pour ces raisons, nous nous devons de commencer par le haut du tronçon, ce qui est contraire aux us et coutumes en la matière tout en respectant les normes en vigueur.

Après l'étape 1 (préavis 02/17), nous continuerons avec l'étape 2 qui consiste également au remplacement de conduites de service, comme pour l'étape 1.

Nous avons prioritairement réparti le travail en 2 lots pour permettre aux riverains un accès à leur domicile.

L'étape 3 consiste en une sécurisation des piétons le long de cette artère par l'ajout d'un trottoir franchissable. Initialement prévu avec des places d'évitement, la variante de trottoir qui sera proposée ultérieurement s'est imposée naturellement pour différentes raisons. Cette étape 3 améliorera également grandement le croisement des voitures le long de cet itinéraire.

Pour cette dernière étape, les 2 communes doivent procéder à un certain nombre d'expropriations en vue de pouvoir inscrire le nouveau gabarit de la route et de son trottoir. Cela nécessite passablement de rendez-vous et de négociations avec lesdits propriétaires. Cette procédure prend passablement de temps et doit passer par plusieurs services cantonaux avec ensuite une mise à l'enquête officielle.

Au vu des travaux à planifier en urgence sur le premier tracé, les deux municipalités ont opté de répartir la réalisation de ces travaux en 3 lots. Outre l'aspect d'urgence déjà évoqué, cela permet également un étalement des investissements dans le temps, permettant ainsi la réalisation d'autres projets sur nos deux communes, voire de repousser éventuellement une étape en fonction des possibilités financières de nos communes. »

Le syndic revient sur le fait qu'il y a, à nouveau, eu des dégâts d'eau avec des fuites et insiste sur l'état préoccupant du tronçon. Il comprend qu'il peut y avoir des craintes mais les deux municipalités ont suffisamment de projets et d'enjeux ensemble. Il conseille de faire confiance et réaliser cette première étape sur le chemin de chenalettaz.

Sur le plan de mobilité, Monsieur Bovay explique que la situation géographique place ce tronçon à cheval sur la commune de Blonay. Il précise que sur l'ensemble du tronçon, environ un tiers (pas tout à fait) concerne la commune de St-Légier - La Chiésaz. A l'époque les municipalités avaient imaginé avoir des zones de croisement mais aujourd'hui, pour la municipalité, il s'avère plus intelligent de faire des trottoirs franchissables ce qui permet que ce soit acceptable sur le plan financier.

Le syndic revient les propos de Monsieur Janin qui regrette qu'il n'y ait pas de plan de mobilité et qui soulève l'interpellation de M. Mamin en 2014 qui avait, à l'époque, réagi à ce projet.

Monsieur Bovay ne rejette pas le fait qu'il est important d'avoir une vision globale. A ce propos, la municipalité travaille actuellement à un plan de mobilité régionale comme le groupe des Verts et Ouverts l'a demandé. Il dit qu'il reviendra d'ailleurs dessus ultérieurement.

Il encourage à soutenir ce préavis et précise que les interventions sur cette route occasionnent plusieurs difficultés. En effet, elle est étroite et lors de problèmes, la circulation doit être déviée ce qui crée des soucis pour le voisinage.

M. Thierry George, développe ce qui est déjà établi pour la troisième étape. La route reste à 3m50 de large. Le trottoir franchissable mesure 1m50 et il est prévu des poteaux ayant pour but le ralentissement des véhicules. Il annonce qu'il n'y aura pas d'expropriation mais qu'il s'agira de servitudes. Au niveau de la vitesse, selon les discussions avec la commune de Blonay, il n'est pas prévu de la changer, elle reste donc à 50km/h.

Le municipal revient sur l'état de la route qui est actuellement, dans certains tronçons, en très mauvais état.

M. Alain Bovay, syndic, apporte encore juste un complément d'informations sur l'étape 1 de ce préavis. La question lui a été posée quant à savoir pourquoi les travaux débutent par en haut et non par en bas. Le syndic admet que c'est une évidence mais il cite les termes du rapport « *Au vu des besoins urgents de la compagnie du gaz, de la Romande Energie SA, du dimensionnement des conduites d'eaux-claires et du service des eaux de St-Légier-la Chiésaz ces travaux sont séparés et seront exécutés avant le solde du programme. Pour ces raisons, nous nous devons de commencer par le haut du tronçon, ce qui est contraire aux us et coutumes en la matière tout en respectant les normes en vigueur* ».

Monsieur Bovay revient sur le point concernant le marché public et le prix du mètre courant. Toute cette démarche a un coût et peut effectivement paraître chère. Dès que des travaux touchent à la route et portent sur le sous-sol, alors les prix sont chers. Le syndic souhaite toutefois que les conseillères et conseillers sachent que les municipalités ont fait un marché public et souligne que dans ce marché public elles ont pu constater un certain nombre de grandes disparités entre les différentes grandes entreprises pour décrocher le marché. Il pense d'ailleurs que les entrepreneurs présents dans la salle sont au courant. La commune de St-Légier - La Chiésaz bénéficie de prix avantageux. En effet, il fait la constatation qu'en comparant l'offre la plus basse et la plus haute, les différences sont impressionnantes.

M. Michel Mamin, revient sur le fait qu'il a été cité à deux reprises et ne renie pas ses propos. Il souhaite toutefois faire la différence entre ses propos et la situation actuelle. En effet, pour cette étape, il s'agit d'un cadastre sous-terrain et cela ne va pas influencer la surface. Le conseiller pense donc qu'au niveau technique il est nécessaire de faire ces travaux. Toutefois, Monsieur Mamin trouve un peu dangereux d'avoir déjà défini le gabarit de la route et des trottoirs sans savoir où vont passer les véhicules à l'avenir entre la route des Deux-Villages et le chemin de la Chenalettaz. Le conseiller pense que pour l'étape 3, il serait intéressant d'avoir une étude plus large des flux de véhicules et de la mobilité dans le village.

M. Eric Rochat, regrette de ne pas avoir eu l'intégralité des informations lors de la séance de la COFIN et pense que les autres membres de la commission sont dans la même situation. Il trouve

que quasiment 1 million de francs pour 450m entre les communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz est très onéreux bien que la mesure du prix est propre à chacun et reste subjective. Il revient sur le rapport de gestion de la municipalité qui précise que la question de la circulation sur le chemin de la Chenalettaz est un des objets sur lequel la municipalité travaille et soulève qu'il y a même un petit paragraphe à ce sujet. Monsieur Rochat revient sur la quantité d'informations reçues et estime que ce n'est pas au conseil communal de St-Légier - La Chiésaz d'interpeller la municipalité de Blonay pour obtenir des données complémentaires. C'est pourquoi, à la demande de la COFIN, la municipalité de St-Légier - La Chiésaz a fait le nécessaire auprès de la commune de Blonay. Il est reconnaissant de la réponse lue ce soir par le syndic.

Pour le conseiller, les conclusions du dernier paragraphe de la municipalité qui évoque la possibilité d'un étalement des investissements dans le temps, permettant ainsi la réalisation d'autres projets sur nos deux communes, voire de repousser éventuellement une étape en fonction des possibilités financières de nos communes le laisse un peu songeur.

Il cite l'exemple de Saugy et avoue ne pas comprendre l'aspect technique de commencer une correction des eaux usées par le haut.

Il craint qu'en cas de grosses intempéries cela engendre des dégâts conséquents sur la partie du bas c'est-à-dire sur les vieilles canalisations. La COFIN n'est pas là pour décider des aspects techniques mais se fait tout de même la réflexion suivante :

Si 1 million de francs est attribué pour ces travaux et que les renseignements concernant la surface, les expropriations éventuelles, la circulation, le flux des eaux usées et des eaux claires ne sont pas données dans le préavis, il y a quand même un malaise. Le conseiller mentionne que le préavis déposé a été, à l'unanimité, rejeté par les membres de la commission des finances.

Pour Monsieur Rochat, sur la base des éléments donnés ce soir et des garanties que donne la commune de Blonay, pense que le mieux qu'il puisse faire est de s'abstenir lors du vote. Toutefois, il souhaite que les prochains préavis de cette nature soient étoffés du début à la fin. En effet, il estime avoir le droit de savoir en faisant le fond d'une route ce qui est prévu à sa surface surtout face au problème de circulation qui se présente dans ce cas.

Il rappelle quand même que lors de la séance précédente, un crédit d'étude de circulation de CHF 550'000.- a été voté pour la commune de St-Légier - La Chiésaz.

Il revient sur la proposition de Monsieur Jaunin en imaginant, pourquoi pas, un itinéraire de délestage. Il ne veut pas donner de mot d'ordre mais tient à expliquer ce qui s'est passé dans la commission des finances et pourquoi cette dernière a refusé, à l'unanimité, ce préavis tous partis confondus.

M. Roland Rapin, enchaîne avec ce que vient de dire Monsieur Rochat et trouve effectivement inquiétant cette façon de partager un préavis. Dans un premier temps, le préavis avait été élaboré globalement dans le cadre de l'étude et financé par moitié par la commune de St-Légier - La Chiésaz et l'autre moitié par la commune de Blonay.

En regardant les 3 étapes prévues par échelonnement Monsieur Rapin se demande quelles garanties la commune de St-Légier - La Chiésaz a pour se prononcer sur l'étape 3 alors que cette troisième étape se concentre entièrement sur la commune Blonay.

Pour le conseiller, si la commune de Blonay prend en charge l'entier du financement de cette troisième étape alors est-ce que le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz aura à se prononcer ? Il se demande quelles seront les conclusions à ce moment-là.

M. Claude Schwab, avoue que lors de la réception du rapport de la COFIN, il s'est réjoui d'avoir cette discussion au sein conseil communal car d'un côté il y avait 6 voix pour et 1 abstention et de l'autre 7 voix contre. Le conseiller revient sur un point soulevé par Monsieur Rochat à savoir que la commission des finances doit d'occuper de finance et pas d'aspects techniques. Il pose de ce fait une question financière à la COFIN à savoir que, si les travaux d'infrastructure ne sont pas faits rapidement et que le gaz, la Romande etc... doivent faire ces travaux préalablement, cela impliquerait que leur participation à l'entier des travaux ne serait plus disponible.

Il demande donc si la COFIN a mesuré le surcoût, si la décision du conseil communal était de ne pas entrer en matière sur ces infrastructures ?

Pour Monsieur Schwab cela semble être une bonne question financière.

Pour le conseiller, la 3^{ème} étape concerne également la commune de St-Légier - La Chiésaz puisque sur le tiers supérieur de la Chenalettaz, les communes sont voisines, copropriétaires etc...

Il rappelle aux conseillères et conseillers le marchandage des mètres carré qui a été fait et qui a eu lieu afin calculer la participation de chaque commune à l'éclairage du chemin lors d'un préavis précédent...

Pour Monsieur Schwab, la commune est de toute façon concernée et relève que, au cas où, la 3^{ème} étape ne se fait pas, les 2 premières doivent impérativement se faire car il n'est pas possible de continuer ad eternum d'avoir des canalisations qui risquent de sauter à tout moment sans compter les problèmes liés au gaz. Il informe le conseil communal que même si après cette première étape, rien n'était changé et qu'il était fait juste un surfaçage, cette première étape lui semble devoir être faite.

M. Alain Vionnet, explique que la commission des finances était favorable au préavis concernant le premier tronçon du chemin de la Chenalettaz sur la commune de St-Légier - La Chiésaz. Malheureusement, il regrette de ne pas avoir eu tous les éléments nécessaires de la municipalité de Blonay sur la suite des chantiers sur le tronçon n°2 et le tronçon n°3. Il évoque ainsi les raisons du rejet de ce préavis et atteste que si les documents avaient été remis en temps et en heure et les garanties données par la commission de Blonay, la COFIN n'aurait pas renvoyé le préavis à la municipalité. Après ces arguments, il laisse loin soin aux conseillères et conseillers de voter en leurs âmes et consciences.

M. Alain Bovay, syndic, remercie Monsieur Vionnet pour l'explication donnée en vue du traitement du préavis et confirme la problématique qui régnait dans la commission des finances suite au manque d'information. Il y a en effet eu une information commune organisée par la commune de Blonay avec la participation de St-Légier - La Chiésaz, à Blonay. Il avoue la difficulté durant une séance de capter tous les enjeux. Actuellement se joue le premier tronçon et si les deux suivants ne se font pas cela ne dérange pas le syndic puisque le problème de l'eau sera réglé. Ce qui pose problème aujourd'hui c'est qu'en cas de problème sur le haut, les désagréments sont proches des habitations alors que sur le bas, même si cela coûte, ce n'est que les champs. Pour se faire une idée financière, il cite le coût pour une fuite, à savoir, de CHF 10'000.- à CHF 20'000.-. Pour rappel, il y en a eu 3 l'an passé et déjà 1 cette année alors il pose la question s'il faut continuer ainsi ?

Il prévient que de tout façon le gaz doit ouvrir et la Romande énergie doit passer pour faire les fouilles, alors autant en profiter. Il reprend les propos de Monsieur Schwab précédemment, à savoir que si la commune ne saisit pas cette opportunité alors la commune aura toutes les charges sur son dos.

Le syndic pense que cette première étape est indispensable d'être menée avec eux.

Concernant la circulation, Monsieur Bovay pense que cela ne sert à rien de dépenser énormément d'argent pour l'élargissement de cette route. Il argumente qu'avec la nouvelle cadence du train (toutes les 7 minutes), cette route sera moins captive et ce chemin sera principalement utilisé par les habitants.

Il semble assez évident que la population ne va pas principalement emprunter les chemins sur lesquels elle risque d'être arrêtée à tous les passages à niveau. Elle privilégiera de ce fait l'artère principale.

Avec ces éléments, le syndic pense qu'une route de délestage n'a plus de sens aujourd'hui

M Hervé Nicola, trouve important de dire que le conseil de Blonay a accepté ce préavis.

M. Daniel Moser, relève qu'il a y une majorité de membres qui approuvent et qui se rallient au fait qu'il s'avère nécessaire de faire ces travaux de canalisation en particulier à cause des fuites d'eau. Par contre, il ne cache pas qu'en lisant ce préavis, il a été sensibilisé à un problème qui est le « saucissonnage ». Selon le conseiller, voter uniquement une partie n'est pas chose aisée et amène forcément à des oppositions et des discussions. Il propose de prendre cette situation comme un apprentissage et que, pour des projets cette envergure, il y ait une présentation d'ensemble. Selon Monsieur Moser c'est d'ailleurs indispensable pour pouvoir prendre une décision rationnelle. Il annonce qu'il se rallie à ce préavis un peu de force, au vue de la nécessité et l'urgence. Toutefois, à son avis, la clause de l'urgence, par principe, n'est pas un bon motif pour faire passer un préavis car il est plus judicieux d'anticiper ce genre d'évènement. Il annonce qu'il sera probablement plus positif concernant les deux prochaines étapes car il pense que la

commune de St-Légier - La Chiésaz a tout intérêt à ce que les choses se fassent et qu'il faut être confiant. Il demande, dorénavant, à la municipalité, de préparer des dossiers plus complets qui permettent ainsi d'anticiper et de fournir les documents nécessaires pour avoir des situations plus claires.

M. Alain Bovay, syndic, réagit à l'intervention de Monsieur Moser et avoue ne pas le rejoindre sur le terme de « saucissonnage ». Il ne s'agit pas, pour le syndic, de « saucissonner » mais plutôt « d'étapiser ». Il y a une différence et il l'explique.

Le « saucissonnage » c'est quand le saucisson est connu et que l'on choisit de le couper à certaines tranches pour justifier les moyens.

L'« etapisation » c'est se rendre compte d'un problème lié aux conduites d'eaux depuis des années sur le haut du chemin et d'en faire part à la commune de Blonay qui annonce son souhait de développer un énorme projet sur une partie constructible en contrebas. Cette étape déclenche donc des besoins également dans leur commune et engendre ainsi des intérêts communs qui permettent de profiter également de cette opportunité et d'unir les forces.

Monsieur Bovay développe le projet de l'étape n°2, qui, comme déjà entendu, amènera à des expropriations. Le but étant de trouver un commun accord avec les propriétaires et non d'imposer le don du terrain. Il rend attentif au fait qu'il faut être conscient que ce processus n'est pas simple et qu'il peut prendre des mois voire même des années.

Pour terminer, il profile la 3^{ème} étape liée au développement de la zone industrielle de Blonay. Il informe le conseil communal qu'une démarche est en cours auprès du SDT et que cela va prendre beaucoup de temps. Il n'est donc pas pensable pour le syndic d'attendre que toutes les étapes soient faites pour entamer les travaux.

De plus, il soulève le fait que Blonay a voté, et concrétisera ses propres projets sans s'occuper de notre partie qui pose problème aujourd'hui sur la commune de St-Légier - La Chiésaz. Cette situation risque alors de créer des coûts supplémentaires que la commune devra assumer seule le jour où il faudra ouvrir cette route.

Mme Christine Rankovic, résume et donne son point de vue. L'idée du projet est de refaire toute la partie du chemin en haut d'abord, et ensuite viendront les constructions sur le bas... Du coup, les camions vont inévitablement endommagés toute la nouvelle chaussée.

La conseillère ne comprend pas le sens d'un tel investissement pour se trouver ensuite avec des problèmes et demande donc des explications. Elle questionne la municipalité si tout a bien été étudié notamment sur toutes les constructions prévues ainsi que les passages qui vont se faire sur cette route. Sa crainte est que tout soit détruit en très peu de temps. Elle exprime et fait la constatation que, souvent, de l'argent est investi dans les routes et le résultat est très vite abimé.

M. Alain Bovay, syndic, précise qu'en bas c'est la dernière étape qui se trouve sur Blonay et c'est cette zone qu'ils espèrent développer à l'avenir sans pour autant connaître de délai. Ainsi l'itinéraire des camions ne sera pas de remonter le chemin de la Chenalettaz direction le centre du village mais plutôt passer par le bas.

Par conséquent, la commune de St-Légier - La Chiésaz est très peu concernée par l'étape 3. Toutefois, la municipalité pense qu'il ne faut pas attendre que Blonay développe l'étape 3 pour entreprendre de régler les problèmes qui se trouvent sur le haut et qui concerne ainsi la première étape. Le syndic explique qu'en premier temps le travail s'effectuera en sous-terrain et qu'ensuite il y aura un surfaçage qui permettra de rouler mais qui ne sera pas définitif. Il informe que la couche définitive sera coulée une fois que les travaux seront terminés.

M. Guy Marti, a été attentif quant à l'explication du saucissonnage et de l'étapisation. Pour une des fois où il y a une étude qui est proposée de haut en bas alors il conseille de soutenir le préavis. Selon lui, il y a souvent des projets où qu'une partie est proposée à réfection mais pas l'entier. Dans ces cas, le conseil communal relève qu'il y a qu'un bout de fait et demande, à quand le reste... Monsieur Marti propose d'accepter qu'il y ait des étapes et de soutenir ce préavis.

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier, pose une question à Monsieur le syndic quant au développement de la zone industrielle qui serait installée à la Forestallaz, étape 3. La conseillère demande si, dans ce cas-là, la LAT ne s'applique pas ?

M. Alain Bovay, syndic, confirme à Madame Vouilloz-Burnier que la LAT s'applique car il s'agit de la zone périmètre centre compacte. Il précise qu'il s'agit une étape de démarche et non pas de réalisation. C'est une demande et un besoin de la municipalité de Blonay et aussi une demande par rapport à la collectivité publique. Dès lors, la commune de Blonay évalue la possibilité de le faire et travaille sur l'intégration de ce paramètre dans sa vision communale. Monsieur Bovay confirme que cette étape 3 mettra du temps car il n'y a pas la donnée relative au délai ce qui crée toute la problématique. Toutefois, il affirme que la commune de St-Légier - La Chiésaz n'est pas dérangée par ce délai parce qu'elle se concentre sur le haut et c'est en ce lieu qu'il y a urgence. Pour le syndic, une fois cette étape 1 réglée c'est une grande partie du problème qui est résolu sur la conduite même si, bien entendu, l'étape 2 sera importante et il ne le cache pas. L'opportunité est là et pour Monsieur Bovay, il faut la saisir.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal N° 5/2017 est accepté à la majorité moins 6 avis contraire et 12 abstentions.

6. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

M. Roland Rapin, informe que la commission de la CIEHL s'est réunie le 27 avril pour étudier des comptes 2016 de la CIEHL. Il précise que le rapport et le préavis sera traité le 26 juin 2017. Il présente un solde positif qui s'explique par la construction de l'espace régional des Pléiades qui se fait essentiellement cette année et l'année prochaine et qui n'apparaît donc pas dans les comptes 2016. Le conseiller aborde le thème qui revient assez périodiquement lors de ces associations intercommunales et qui concerne le franc par l'habitant qui est mis dans ces structures.

« Pourquoi autant pour la culture et si peu pour les infrastructures ? » Cette question revient régulièrement dans les discussions de budget.

Ce qui est important pour la commune de St-Légier - La Chiésaz et pour Monsieur le syndic c'est que, cette année, c'est la ville de Montreux qui recevait la CIEHL et que l'année prochaine ce sera la commune de St-Légier - La Chiésaz. Monsieur Rapin indique la date retenue pour la séance de l'étude du budget qui aura lieu le 25 octobre 2017.

M. Pierre-Alain Besson, prend la parole concernant l'ASR dont la commission étudie actuellement les comptes. En cas de questions, les conseillères et conseillers peuvent s'adresser à Mme Céline Morier ou à lui-même.

7. Motions, postulats ou interpellations éventuels

Mme Anne Morier vient lire l'interpellation à la municipalité qui s'intitule :

« Stationnement / arrêt de véhicule dans des secteurs proches de l'autoroute »

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Sur notre commune, deux sites, l'un au début du Chemin de Genève et l'autre de long de la Route d'Hauteville vers l'entrée du Chemin de Bottassioux, servent quotidiennement à divers échanges.

Des chauffeurs de camionnettes y font des transferts de toutes sortes (argent, nourriture...)

Des voitures privées s'y arrêtent pour échanger du matériel et/ou organiser du co-voiturage.

Des remorques y sont déposées pendant que les chauffeurs partent pour faire des livraisons avec leur camion.

Ces véhicules entravent la circulation, voire bloquent les accès aux habitations de ces quartiers. Sur le Chemin du Genève ils n'obstruent pas seulement la route mais aussi le trottoir ce qui

peut mener à des situations dangereuses, entre autres, pour les pensionnaires de la cité du Genévrier.

Le problème existe depuis longtemps déjà et persiste malgré des interventions régulières de Police Riviera.

Nous sommes conscients d'habiter dans un secteur stratégique avec un nœud autoroutier où des transbordements sont inévitables. Cependant nous souhaitons que la Municipalité entame sans délai une réflexion et propose rapidement une solution pour que l'accès des habitants à leur domicile ne soit plus entravé. »

Elle précise que l'interpellation a été rédigée par Madame Monica Simonet ainsi qu'elle-même puis signée par une douzaine de conseillères et conseillers. De plus, Madame Morier demande une réponse écrite de la municipalité pour la prochaine séance.

Mme Antoinette Siffert, municipale, confirme que la municipalité répondra.

8. **Propositions individuelles et divers**

Mme Céline Morier, relève deux éléments et questionne la municipalité.

Le premier concerne le chemin des Cerisiers sur lequel la conseillère a constaté une augmentation du trafic de camions qui rendent les croisements difficiles voire impossibles sur certaines zones de ce chemin surtout lorsque des véhicules sont parqués devant le portail du chemin des Cerisiers n° 20. Elle demande si cet afflux de véhicules lourds va continuer ou si c'est temporaire.

De plus, Madame Morier a été surprise de rencontrer ce matin même au chemin des Boulingrins un camion dans un sens interdit. Elle se pose la question s'il s'agit d'une dérogation ou s'il s'agit juste d'un chauffeur qui ne prend pas en compte les indications routières.

Le chemin des Boulingrins présente de sacrées ornières de chaque côté de la route. Madame Morier demande si, en attendant le préavis, la municipalité compte prendre des mesures provisoires pour sécuriser les côtés de cette route.

M. Alain Bovay, syndic, répond que concernant les camions sur le chemin des Cerisiers la municipalité a en effet été informée de la problématique. Il admet, suite à des photos, que la situation n'est pas triste pour croiser des camions 3 essieux. Le bureau technique a contrôlé s'il y avait des autorisations spéciales et il s'avère que les camions ont le droit de passer sur ce chemin. Par contre, il affirme qu'un contact téléphonique a eu lieu afin de les sensibiliser et les encourager à utiliser un autre itinéraire. Il espère que cette démarche sera efficace et assure que la municipalité va rester attentive à ce flux.

Le syndic informe que lors de mise à l'enquête pour des constructions, des dispositions peuvent être prises pour limiter ce genre de circulation mais dans ce cas là rien n'avait été entrepris en ce sens.

Pour les Boulingrins, il n'est malheureusement pas en mesure de répondre à la question.

M. Thierry George, municipal, apporte une précision concernant le chemin des Cerisiers. Les camions ont le droit de venir depuis le côté autoroute et c'est au moment où ils repartent depuis la Forestallaz qu'ils doivent prendre le chemin des Boulingrins car sinon ils se trouvent en sens inverse sur les Boulingrins ce qui n'est pas souhaitable. C'était valable pour les cyclistes uniquement.

Pour les ornières sur le chemin des Boulingrins, le municipal annonce que rien n'est prévu. Il n'y a pas de budget prévu pour faire des travaux sur ce chemin ; par contre, l'étude sur la réfection des Boulingrins avance assez rapidement.

M. Claude Schwab, demande si la municipalité peut informer les concitoyens étrangers des nouvelles dispositions pour la naturalisation qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Il explique que les nouvelles demandes comporteront quelques chicanes supplémentaires mais également quelques allègements. Il propose, par exemple, de faire paraître dans le commune-info un article qui précise que les règles ne seront plus les mêmes si la demande de naturalisation est déposée avant 31 décembre 2017 ou le 1^{er} janvier 2018.

M. Jean-Luc Burgy, informe avoir été interpellé par des riverains directs (qui habitent au bord) et indirects (qui habitent les petits chemins adjacents) de la route de St-Légier dont le conseiller fait partie. Il annonce que les riverains directs ont reçu une lettre pour une séance d'info pour le 18 mai 2017. Les riverains directs, et les indirects qui ont eu vent de cette séance, trouvent l'information pas très claire.

Certains pensent qu'il s'agit de la réfection de la route et, si c'est le cas, les riverains indirects sont, selon lui, également concernés. Le conseiller demande que la municipalité éclaire et précise le contenu avant la séance d'information.

M. Dominique Epp, municipal, répond, que comme annoncé lors de la dernière séance, il s'agit de l'information aux riverains directement concernés par les mesures d'allègement en matière d'assainissement du bruit routier. Il entend par là, que la législation fédérale exige que certaines adaptations soient entreprises au niveau des bâtiments ou des infrastructures routières pour les bâtiments construits à proximité de ces ouvrages avant l'année 1986.

Le municipal précise que c'est par rapport aux exceptions à cette règle qu'a lieu actuellement la mise à l'enquête et dans le cadre de laquelle il y a cette information aux propriétaires directement concernés le 18 mai 2017.

Il profite d'avoir la parole pour répondre à la question de Mme Anne Morier, lors de la dernière séance, concernant les chiffres de la fréquentation de la ligne de bus 215. Les chiffres sont arrivés le 2 mai 2017 puisque la période mobilis prend son terme le 30 avril. Il donne donc les chiffres globaux de la ligne 215 entre le 11 déc 2016 et le 30 avril 2017. Sur tout le trajet Vevey/St-Légier c'est 42'600 personnes qui ont été transportées. En appliquant la règle de 3, il annonce que sur 1 année la ligne transporterai environ 110'000 personnes.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier, fait référence à une question posée à la municipalité lors de la séance du 27 février dernier et qui concerne la fermeture de certains bureaux postaux dans la région, dont notamment celui de St-Légier - La Chiésaz.

La municipalité avait répondu à la conseillère qu'il était trop tôt pour se profiler quant à l'avenir de cette agence postale.

Madame Vouilloz Burnier souhaite rendre la municipalité attentive au fait que la commune de Puidoux a appelé à manifester contre la fermeture de la Poste en exprimant le souhait de ne plus laisser la Poste suisse répondre avec arrogance en devisant « la Poste s'organise comme elle l'entend »!

Ainsi, elle explique que les élus de Puidoux, par ce biais, incitent les concitoyens responsables à signer des pétitions qui circulent dans la commune et à adresser leurs doléances à la municipalité afin de pouvoir les transmettre au géant jaune.

Elle soulève également le mouvement de mobilisation du Grand Conseil et le Conseil d'Etat qui se mobilisent pour le changement de la loi afin d'enrayer le processus du démantèlement du service public.

Madame Vouilloz Burnier précise que c'est pour permettre à sa zone industrielle de se développer que la municipalité de Puidoux a interpellé le géant jaune.

Elle demande si, par conséquent, la zone industrielle de St-Légier - La Chiésaz est moins importante que celle de Puidoux et si les entreprises requièrent moins de besoin ?

La conseillère cite également l'exemple des cantons du Tessin, Vaud, Valais et Fribourg qui font entendre leurs voix par des manifestations. Le Conseil d'Etat du Tessin a écrit une lettre à la Poste qui demande l'abandon d'un certain nombre de projet de fermeture et le Grand Conseil Tessinois a adopté une initiative cantonale pour s'opposer aux projets de la poste. Le texte se veut renforcer la position des communes dans les négociations pour leur permettre de faire recours auprès du tribunal administratif fédéral. Le Grand Conseil valaisan a d'ailleurs apporté son soutien au canton du Tessin.

Dans ce contexte, elle demande si la municipalité trouve qu'il est encore trop tôt pour se profiler.

M. Michel Mamin, reste dans le thème de la circulation et fait suite à la présentation du projet de St-Légier Centre. Il fait le lien avec le postulat qui a été déposé en juin 2014 concernant la traversée du village. Dans cette perspective, il lui semble indispensable que le projet présenté soit conçu dans l'ensemble du front sud de la parcelle de la route des Deux-Villages, soit le mur, la route et la mobilité douce.

Il trouve dangereux d'étapiser le traitement du mur et de la route des Deux-Villages par rapport à un manque de vision globale. Il remercie la municipalité de bien vouloir travailler dans ce sens-là.

M. Pascal Viénet, fait part en son nom et au nom des riverains du sentiment d'incompréhension et de révolte suite à une publication du 25 avril 2017 dans la FAOV.

« Interdiction de parquer hors case , chemin de Ferreyres, entre le ch. de Pré-au-Blanc et ch. Bottassioux », je voulais vous faire part d'un sentiment d'incompréhension et de révolte de la part d'habitants du quartier d'habitation de Ferreyres, Bottassioux et Grangettes.

Voici un bref historique de la situation de la circulation et du parage dans cette zone :

- *Jusqu'il y a quelques années, le chemin de Ferreyres était un axe « bordier autorisé » ; la municipalité a alors décidé de supprimer le bordier ; la zone 30 km/heure a été instaurée ; des obstacles (places de parc, troncs ou rondins) ont été aménagés tant sur la route Fenil que sur le chemin de Ferreyres .*
- *Nouvelle étape : suppression de toutes les places sur la route de Fenil et zone à disque sur le chemin de Ferreyres ;*
- *Arrive alors la ligne de bus 215 depuis le 15 novembre 2016 ; à la suite d'apparition de plusieurs trous sur la route, le bitume a été refait sur le chemin de Ferreyres, mais oh surprise toutes les marques des places de parc sur la montée du chemin de Ferreyres ont été supprimées sans qu'aucune information n'ait été communiquée aux habitants du quartier ; du reste, pendant les jours qui ont suivis, des voitures étaient toujours stationnées, les conducteurs n'ayant pas remarqué l'absence de marquage.*
- *Nouvelle incompréhension des habitations : cette publication dans la FAOV « Interdiction de parquer hors zone ». Et toujours aucune information aux habitants .*
- *Absurdité, incompréhension, colère, je ne sais quel mot exprimé. Un recours au Tribunal Cantonal contre cette publication n'aurait aucune incidence sur le parage.*

Je pense que lors de l'instauration du passage du bus à Ferreyres, il était évident que le croisement avec un bus ne serait pas aisé. Nous sommes toujours dans une zone 30 k/h, mais actuellement, il n'y a pratiquement plus d'obstacles ; c'est devenu un véritable boulevard et cela roule trop vite ; la priorité de droite en zone 30 km /h au croisement de Ferreyres et du chemin de Grangettes n'est pas toujours respectée ; dernièrement, c'est grâce à un freinage d'urgence qu'une conductrice sortant des Grangettes ne s'est pas fait emboutir par un bus qui descendait à vive allure. Le chemin de Ferreyres sert de route d'accès à l'autoroute pour les véhicules sortant de la zone industrielle et aussi de délestage pour ceux qui montent de Gilamont et qui ne veulent pas être pris dans les bouchons quotidiens du giratoire du Genévrier. L'important trafic sur cette zone a du reste fortement surpris les conducteurs des bus. De ce fait, remettre des zones de parage sur le chemin de Ferreyres et la route de Fenil permettrait de réduire la vitesse et peut-être le trafic. Toutes ces suppressions posent des problèmes aux habitants lorsqu'ils reçoivent des visites.

La commune, il me semble, doit être au service de ses citoyens. En fait, nous aimerions savoir ce que recherche la municipalité par cette nouvelle mesure.

En finalité, les habitants auraient souhaité être informés de ces changements.

Merci à la municipalité d'en prendre note ».

M. Dominique Epp, municipal, répond pour la partie concernant les transports publics. Effectivement, il atteste que la route a subi certains dommages qui ont dû être réparés. A cette occasion, la municipalité a constaté qu'en raison de parkings en dehors des lignes, le bus devait emprunter le trottoir pour pouvoir croiser correctement. C'est pourquoi la municipalité a dû se résoudre à supprimer les 3 ou 4 places de parking restantes sur ce tronçon.

M. Giuseppe Singarella, donne une communication relative à la commission du conseil communal pour la construction de la crèche-garderie « Au Lazé », qui suit l'avancement des travaux afin d'avoir un regard sur le respect du planning et sur l'enveloppe financière. Il rappelle que les membres de cette commission sont Mme Simonet, MM Besson, Filippozzi et Singarella.

Il annonce qu'à ce jour et depuis le 2 juin 2015, la commission s'est réunie 11 fois et que le syndic est venu étoffer par sa présence les dernières séances de cette commission.

Il fait le point et confirme que conformément au planning, la garderie a ouvert ses portes à la rentrée d'été 2016. Il juge bon de relever la disponibilité et l'efficacité de M. Raymond Grand et son équipe pour permettre l'accueil des enfants dans de bonnes conditions.

Des retouches et derniers compléments devraient se terminer prochainement.

Concernant le plan financier, le conseiller annonce que, selon le dernier devis général présenté, le budget devrait être tenu mais pourrait même se boucler en dessous du crédit accepté par le conseil communal.

Toutefois et malgré les promesses reçues lors du conseil du 29 juin 2015 qui annonçait une occupation maximale en 2017, il relève que les 56 places sont, à ce jour, loin d'être occupées.

Monsieur Singarella conclut qu'à ce stade, même si le résultat financier semble réjouissant, et malgré une constante participation et un investissement éprouvant, la commission n'a pratiquement pas eu d'impact sur le cours des événements. Il place la commission comme cantonnée à un rôle de spectateur informé et regrette que les décisions prises allaient souvent à l'encontre des attentes de celle-ci.

Il déclare, qu'à ce jour, quelques questions restent encore ouvertes et pense que le rapport sera probablement livré au conseil du mois de septembre.

M. Daniel Berner, demande à la commission de Cogest ainsi qu'aux membres de la municipalité de se réunir après la séance pour convenir d'une date supplémentaire.

M. Nicolas Tarin, revient sur le trajet du bus et demande s'il doit vraiment passer par là... Il propose que l'itinéraire puisse être une fois repris depuis le départ.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier, demande la réponse de la municipalité relative à la fermeture de la poste et une réaction possible.

M. Alain Bovay, syndic, prend note de ce que Madame Vouilloz Burnier a dit et va discuter avec la municipalité pour voir, même s'il y a peu d'espoir, quelles possibilités il pourrait y avoir avec un mécontentement collectif.

En ayant discuté et échangé de la problématique avec M. Gygli et Mme Pasche qui connaissent bien le problème puisqu'ils travaillent pour la Poste, le syndic avoue avoir peu d'espoirs.

Il admet le droit de manifester un mécontentement mais évoque le fait que chacun est aujourd'hui responsable de cette situation puisque depuis des années l'utilisation des offices postaux a diminué.

Monsieur Bovay est tout de même prêt à rediscuter avec M. Gygli et la municipalité pour savoir si cela vaut la peine de tenter de lancer une pierre dans l'océan. Il affirme être prêt à essayer.

M. Jean-Luc Burgy, revient sur l'intervention de M. Viénet et la réponse de la municipalité. Il trouve que c'est un peu déagagé en corner... Punir un quartier de places de parking car certain s'y parque mal c'est tout de même assez dommageable. Si les usagers de la route se placent hors des lignes alors il y a des règlements et des personnes qui sont là pour sévir.

Par conséquent, il demande à la municipalité de revoir ses positions dans ce quartier de ne pas se contenter de répondre « on a décidé ».

Monsieur Burgy souligne que de nouveaux problèmes sont amenés par les habitants et les concitoyens, et il estime que le rôle des conseillers est de porter la voix et le mécontentement afin d'en discuter et d'étudier des solutions.

Monsieur Burgy demande donc à la municipalité de revoir ses positions et de donner une réponse.

M. Dominique Epp, municipal, complète sa réponse de toute à l'heure et indique qu'il a donné que les raisons qui ont poussé la municipalité à supprimer les places de parking. Il est clair que s'il y a également des vitesses excessives qui sont constatées, il y a alors d'autres mesures à prendre. Monsieur Epp communique que la municipalité va, en collaboration avec Police Riviera, voir quelles mesures concrètes il serait possible d'entreprendre pour contrecarrer cet effet.

M. Guy Marti, intervient dans le même esprit que Monsieur Burgy. Le conseiller reconnaît que certaines places allaient être supprimées mais pas l'ensemble des places. Monsieur Marti fait constaté la présence des pots de fleurs à l'avant et l'arrière des zones de marquage alors il n'y a

pas de raison de dépasser. Il demande si ce n'est pas la mauvaise volonté des VMCV car la route est sinueuse et plus compliquée pour eux avec ces obstacles.

Le conseiller n'exclut pas qu'une adaptation soit nécessaire avec une diminution du nombre de place de parking mais il pense que les places de parc doivent être remise par rapport à ce qui avait été dit.

Il demande à la municipalité, dans sa réflexion, de tenir compte des propos qui avaient été dit et d'essayer de les adapter.

M. Hervé Nicola, relève qu'aucune réponse n'a été donnée aux intervenants de la parole aux habitants. Il demande à la présidente si une réponse de la municipalité est prévue ou pas.

Mme Gabrielle Pasche, présidente, informe que le règlement de la parole aux habitant ne demande aucune réponse. Ce sont les conseillers eux-mêmes qui peuvent se saisir du thème et en faire quelque chose.

M. Hervé Nicola, profite de ce complément d'information pour faire part de son avis et avoue avoir été sensible à ce qui a été dit. Il demande ce qui est prévu au sein de la municipalité par rapport à la problématique qui a été soulevée.

M. Dominique Epp, municipal, certifie que la municipalité n'est absolument pas insensible aux requêtes et cela fait partie de ses préoccupations. Elle est d'ailleurs intervenue auprès du MVR. Il rappelle que ces décisions ne sont prises ni au niveau communal ni au niveau cantonal mais au niveau de l'office fédéral des transports. C'est d'ailleurs l'office fédéral des transports qui a mandaté le MVR. Le municipal fait part d'une problématique complexe notamment avec le croisement des trains. En effet, l'augmentation du nombre de haltes augmente le temps de trajet et influence donc directement sur les endroits où doivent être fait les croisements.

L'office fédéral des transports constatant que les haltes de Clies et de Gilamont ne pouvaient pas être adaptée, d'une part à la loi sur les handicapés pour laquelle il y a un délai à 2023, et d'autre part à l'accommodation de deux rames accrochées l'une derrière l'autre, l'OFT a demandé au MVR de trouver une solution pour réunir ses deux haltes inadaptables à une nouvelle halte qui serait cette fois-ci adaptée. L'idée est de voir dans quelle mesure serait modifié le point de croisement supplémentaire crée avec la cadence des 15 minutes.

Monsieur Epp explique qu'en réunissant ces deux haltes en une, il y a la possibilité de déplacer le point de croisement qui était originalement prévu juste avant Gilamont au niveau du CAB, juste après les feux (dans le sens de la montée). La mise en place est relativement simple car c'est plus à plat et cela diminue également les coûts de l'infrastructure.

Il communique l'arrivée d'un nouvel élément qui cette fois-ci va certainement faire réagir les municipalités de St-Légier - La Chiésaz et probablement celle de Vevey puisque l'OFT a demandé au MVR de retravailler sur le projet qui prévoyait des cheminements de mobilité douce à partir des haltes actuelles (Gilamont et Clies en direction de la nouvelle halte). Le message de l'OFT est qu'il ne financerait pas les mesures de mobilité douce prévue depuis les haltes. Selon l'OFT, ces charges incombent aux commune.

Pour Monsieur Epp, c'est clairement une position que la municipalité ne peut pas admettre et affirme qu'en cas de réalisation de ce type dans la mise à l'enquête la municipalité fera opposition commune avec la commune de Vevey.

Il stipule que le projet n'étant pas encore mis à l'enquête, la municipalité ne peut pas intervenir autrement qu'en faisant l'intermédiaire entre le MVR et les pétitionnaires. Il rappelle qu'il y a 2 pétitions relatives à cette même halte et il trouve dommage que ces derniers ne soient pas en mesure de se fédérer et d'avoir une démarche cohérente.

M. Nicolas Tarin, constate que cela fait un moment que les discussions tournent autour des transports... Le conseiller constate une votation pour un premier préavis pour étude sur la route des Deux-Villages, puis un enchainement de discussions relatives aux problèmes liés au bus, s'ensuit la problématique du train et sa cadence de 15 minutes... Avec les 3 passages à niveau entre St-Légier - La Chiésaz et Blonay, Monsieur Tarin pense que les usagers ne sont pas au bout de leurs peines. D'après les échos, il soulève également que le bus ne semble pas satisfaire tout le monde et que le train demande 3minutes par train avec 3 passages à niveau. Il fait alors remarquer que traverser les deux communes en voiture, à pieds, ou à vélo ne sera pas tâche aisée.

Par conséquent, il demande à la municipalité dans quelle mesure il serait possible de regrouper ces difficultés de mobilité.

M. Dominique Epp, municipal, répond en risquant la polémique, que la cadence de 15 min pour le train ne peut être que profitable à la tranquillité du village de St-Légier - La Chiésaz et que le reste s'aménagera.

La parole n'est plus demandée, Mme la présidente clôt la discussion en remerciant le conseil pour sa gentillesse et sa patience.

La séance est levée à 22h07.

La présidente

La secrétaire

Gabrielle Pasche

Séverine Rotondo